

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le ministre ASHTON

(N° 2) — Loi modifiant le Code de la route (sécurité du personnel d'urgence et des agents d'exécution de la loi)/The Highway Traffic Amendment Act (Respect for the Safety of Emergency and Enforcement Personnel)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 7) — Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg (logement abordable)/The Planning Amendment and Winnipeg Charter Amendment Act (Affordable Housing)

M. le ministre SWAN

(N° 8) — Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale/The Provincial Court Amendment Act

M^{me} la ministre ALLAN

(N° 9) — Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act

M^{me} STEFANSON

(N° 200) — Loi sur la budgétisation axée sur les résultats/The Results-Based Budgeting Act

M^{me} STEFANSON

(N° 202) — Loi sur la transparence et la responsabilité (modification de diverses dispositions législatives)/The Increased Transparency and Accountability Act (Various Acts Amended)

PÉTITIONS

M. MAGUIRE

M. WISHART

М. Ѕмоок

M. EWASKO

M. BRIESE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

Sur la motion de M. GAUDREAU

Que soit présentée à l'administrateur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarantième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. PALLISTER

Il est proposé que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que, malgré l'augmentation record des impôts et des transferts provenant d'autres provinces, le gouvernement provincial continue à dépenser au-delà de ses moyens au détriment des générations futures;
- b) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial ait doublé sa dette;
- c) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale de la pauvreté enfantine au Canada;

- d) que, malgré cette augmentation record, l'utilisation des banques alimentaires dans la province atteigne un niveau record et qu'on retrouve au Manitoba le plus haut pourcentage d'enfants ayant recours à ces banques au Canada;
- e) que, malgré cette augmentation record, le gouvernement ne s'attaque pas à son déficit en matière d'infrastructure et que les routes et les ponts soient mal entretenus;
- f) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses victimes des récentes inondations n'aient pas encore reçu d'indemnités satisfaisantes pour les pertes qu'elles ont encourues;
- g) que, malgré cette augmentation record, les longues périodes d'attente dans les salles d'urgences et pour les chirurgies continuent de mettre en danger la vie des Manitobains;
- h) que, malgré cette augmentation record, de nombreuses personnes âgées soient confrontées à de longues périodes d'attente pour avoir accès à des lits de soins de longue durée;
- i) que, malgré cette augmentation record, les étudiants manitobains continuent d'occuper les rangs inférieurs dans les matières principales, telles la lecture, les mathématiques et les sciences;
- j) que, malgré cette augmentation record, les universités manitobaines soient aux derniers rangs des universités canadiennes:
- k) que, malgré cette augmentation record, une grave pénurie de logements à prix abordables subsiste;
- que, malgré cette augmentation record, le gouvernement provincial s'entête à faire de l'ingérence politique au sein des sociétés d'État afin de soutirer encore plus d'argent à celles-ci et aux Manitobains:
- m) que, malgré cette augmentation record, le Manitoba demeure la capitale du crime violent au Canada et que les gangs de rues continuent à prospérer;
- n) que, malgré cette augmentation record, de nombreux Manitobains autochtones vivent toujours dans la pauvreté et que leurs collectivités manquent de services de base;
- o) que, malgré cette augmentation record, beaucoup de secteurs agricoles ne reçoivent pas un appui suffisant lorsque des imprévus majeurs nuisent à la production alimentaire;
- p) que, malgré cette augmentation record, beaucoup trop de Manitobains quittent pour s'installer dans d'autres provinces,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. PEDERSEN — 25 min)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la ministre HOWARD

(N° 3) — Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congés en cas de maladie grave, de décès ou de disparition d'enfants)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave Related to the Critical Illness, Death or Disappearance of a Child)

M^{me} la ministre OSWALD

(N° 4) — Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act

M. le ministre RONDEAU

(N° 5) — Loi sur la garantie des maisons neuves/The New Home Warranty Act (Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* ASHTON

(N° 6) — Loi modifiant le Code de la route (réglementation provisoire des poids et des dimensions des véhicules)/The Highway Traffic Amendment Act (Flexible Short-Term Regulation of Vehicle Weights and Dimensions)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

M. le *ministre* SWAN

(N° 10) — Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act

M. le ministre BJORNSON

(N° 11) — Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne/The Proceedings Against the Crown Amendment Act

M^{me} la ministre ALLAN

(Nº 12) — Loi sur les écoles communautaires/The Community Schools Act